Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Emploi, l’écart entre les femmes et les hommes perdure

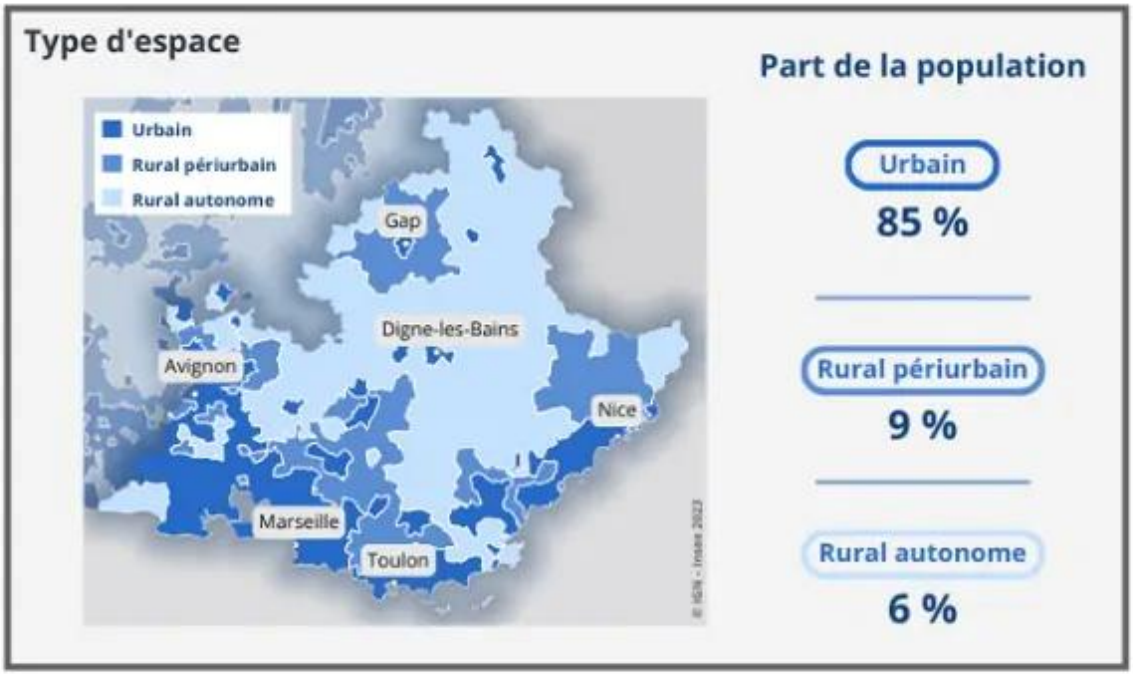


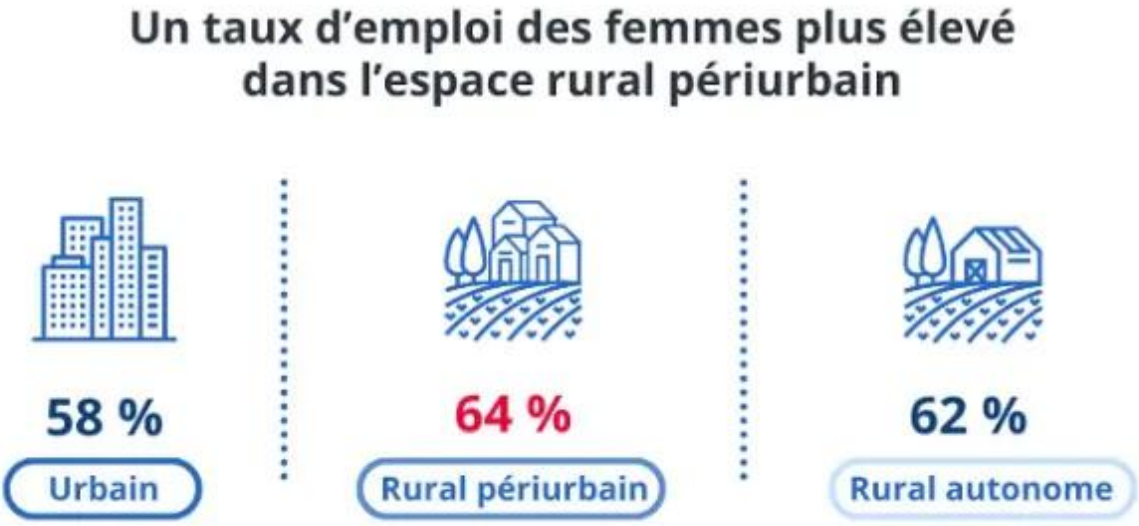
Accès à l’emploi, l’écart entre les femmes et les hommes demeure important dans les espaces urbain et ruraux. Une étude issue d’un partenariat avec la Direction régionale aux droits des femmes et à l’égalité de Provence-Alpes-Côte d’Azur.

En 2019, en Provence-Alpes-Côte d’Azur, 59 % des femmes âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi, soit un taux d’emploi inférieur de 7 points à celui des hommes et l’un des plus faibles de France métropolitaine. Cet écart a néanmoins été divisé par deux en vingt ans. Il est encore extrêmement élevé pour les parents de famille nombreuse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026





Les femmes qui habitent une commune rurale, et encore plus si celle-ci est proche d'une ville, sont plus souvent en emploi que celles qui vivent dans une commune urbaine.

Les femmes sont plus souvent à temps partiel, surtout lorsqu'elles vivent dans une commune rurale ou qu'elles ont des enfants à charge. L'écart de recours au temps partiel entre les femmes et les hommes est

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

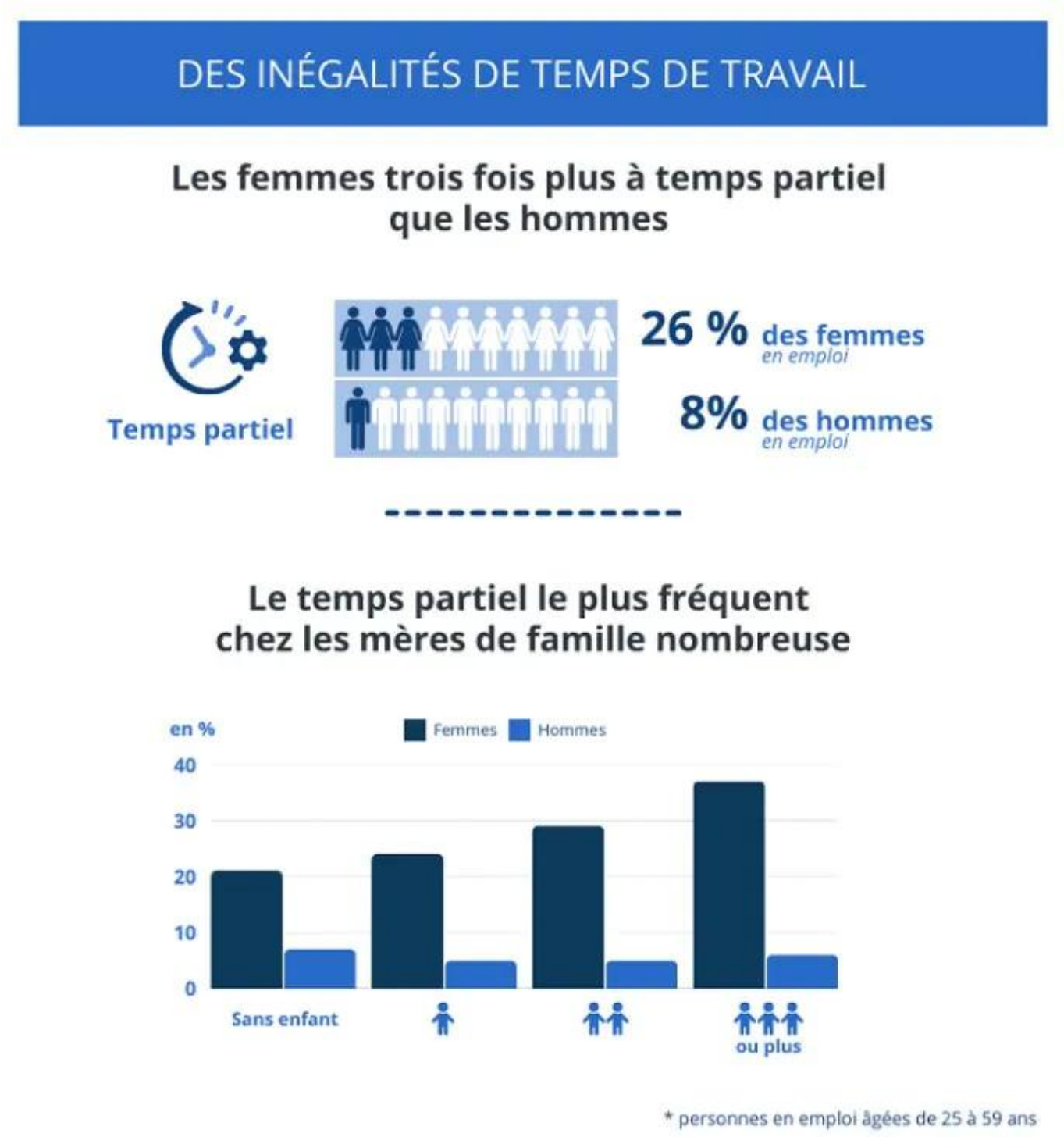
Ecrit par le 19 novembre 2026

le plus fort pour les parents de famille nombreuse.

Les inégalités de salaire en défaveur des femmes s'expliquent moins par les temps de travail que par des rémunérations horaires moyennes plus faibles. Ainsi, en 2019, les salariées ont perçu un salaire net en équivalent temps plein inférieur de 15 % à celui des hommes. Les écarts de rémunération sont accentués pour les cadres et les habitants des communes rurales proches des villes.
Sources Insee
MH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

Action recherche 12 nouveaux collaborateurs en Vaucluse



L'enseigne néerlandaise organise une session de recrutement le 15 octobre pour renforcer ses équipes dans plusieurs magasins de Vaucluse. Au total, 12 postes sont à promouvoir dans la région et ses alentours.

Action, discounter non alimentaire, recrute 12 nouveaux collaborateurs à différents niveaux de poste, dans la région de Vaucluse et ses alentours. La session de recrutement se déroulera lors d'un Job Day le samedi 15 octobre de 11h à 17h dans les magasins participants à l'opération.

Dans le détail, Action recherche des postes d'encadrant comme des responsables de magasin et responsables adjoints. Une première expérience managériale notamment dans le commerce et l'univers de la distribution de produits et services de grande consommation est demandée aux candidats pour ces

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

typologies de postes.

L'enseigne recherche également des employés de magasin à temps complet en contrats CDI ou CDD pour renforcer les équipes des magasins déjà implantés dans la région.

L'accès à l'emploi des plus jeunes s'inscrivant dans la politique de ressources humaines de l'enseigne, Action ouvre aussi son recrutement aux candidats privilégiant un contrat à temps partiel adapté notamment aux étudiants qui souhaitent se former.

Sur l'ensemble des magasins participants à la journée de recrutement, il sera possible pour les candidats d'échanger avec des recruteurs et certains collaborateurs pour découvrir les missions proposées. Les candidats pourront déposer leur CV dans l'un des magasins ci-dessous :

- Action Avignon Mistral – Zone commerciale Mistral 7 – 419 rue Pierre Bérégovoy, Avignon.
- Action Courtines – 245 avenue Jean-Marie Tjibaou, Avignon.
- Action Les Angles – ZAC Grand Angles Lieudit, Les Angles.
- Action Pierrelatte – quartier de la Croix d'Or – rue Auguste Rodin, Pierrelatte.

Plus de 170 postes en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le recrutement de nouveaux collaborateurs ne se limite pas à la région de Vaucluse. Ainsi, l'enseigne recrute plus de 170 nouveaux collaborateurs dans plusieurs magasins de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Journée de recrutement le samedi 15 octobre de 11h à 17h dans les magasins participants.

J.R.

Le système d'information du ministère du Travail permet 400 000 utilisateurs/jour

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026



Le ministère du Travail a transformé en profondeur le système d'information de l'activité partielle pour répondre à l'afflux sans précédent de demandes des entreprises.

Pour faire face à une croissance jamais connue de demandes de la part des entreprises, le ministère du travail, en lien avec l'Agence de sécurité des paiements (ASP), a revu entièrement le système d'information de l'activité partielle. Ce système est désormais capable de supporter 15 000 connexions simultanées, de répondre à 400 000 utilisateurs par jour, de délivrer automatiquement les codes de connexion et de générer une réponse automatique d'acceptation 48h après le dépôt de la demande de l'entreprise. Enfin, un délai de 30 jours a été donné aux entreprises pour déposer leur demander, avec effet rétroactif, pour sécuriser toutes les entreprises qui n'ont pas encore pu le faire.

Près de 340 000 entreprises couvertes

Cette refonte du système a déjà permis de couvrir près de 340 000 entreprises, et plus de 3,6 millions de salariés. Muriel Pénicaud, ministre du Travail, « salue chaleureusement la mobilisation exceptionnelle des agents de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, des Direccte et de l'ASP, qui ont réussi, en une dizaine de jours, à mettre en place un système d'information opérationnel et efficace, capable d'absorber rapidement un flux de demandes inconnu dans notre histoire, et ainsi de protéger les entreprises et les salariés en évitant les licenciements. Ce travail hors du commun des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 novembre 2026

agents du ministère et de l'ASP fait honneur au service public et à l'Etat. »

Tableau comparatif de l'activité partielle avant et après la situation de pandémie en France

	Avant (moyenne annuelle)	**Après (nouveaux SI et réglementation)**
Euros dépensés en couverture des salaires	80 M€	11 150 M€ (potentiel, au 31 mars)
Nombre d'entreprises couvertes	90 000	340 000 (au 31 mars)
Nombre de salariés couverts	200 000	3,6 millions (au 31 mars)
Nombre d'utilisateurs maximum par jour	500	400 000 (depuis le 29 mars)
Nombre de connexions simultanées possibles	50	15 000 (depuis le 29 mars)
Temps de validation pour recevoir les codes de connexion	Validation manuelle en 7 jours	Validation automatique. Envoi des codes dans l'heure qui suit la demande (à partir du 2 avril)
Temps d'attente pour l'autorisation	15 jours au maximum	2 jours au maximum (depuis le 29 mars)
Délai de paiement	15 jours	10 jours
Rétroactivité de la prise en charge	Non	Oui, jusqu'à 30 jours